

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/08/19/2021032567/justel>

Dossier numéro : 2021-08-19/02

Titre

19 AOÛT 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 accordant à Infrabel une dérogation à l'utilisation de pesticides pour l'entretien des chemins de fer

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 27-08-2021 page : 91656

Entrée en vigueur : 19-08-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 accordant à Infrabel une dérogation à l'utilisation de pesticides pour l'entretien des chemins de fer les mots " et ne se trouvant pas dans une zone sensible " sont remplacés par les mots " , non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ne bordant pas des eaux de surface. ".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.